

économique d'un produit et en encourageant une participation de l'industrie. Le CNR a également contribué à l'établissement du TASH (The Technical Aids and Systems for the Handicapped), un organisme bénévole de commercialisation sous les auspices du Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés. Son objectif est d'encourager de diverses manières les fabricants canadiens de dispositifs pour handicapés non autrement disponibles.

Si le statut des Canadiens handicapés s'est amélioré ces dix dernières années, cela est en grande partie attribuable aux handicapés qui assument eux-mêmes un rôle toujours plus important et décisif. Le secteur bénévole a aussi élargi son rôle de fournisseur de services et continue à faire pression sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils améliorent la qualité et la portée des services offerts.

Sous ce rapport, nous aimerions porter à votre attention le XIVe Congrès mondial de "Rehabilitation International" qui se tiendra à Winnipeg, dans ma province natale du Manitoba, en juin 1980. Son thème est "Prévention-Assimilation: Priorités pour la décennie 80". Ses organisateurs espèrent que les débats, et notamment la Charte pour la décennie 80 qui sera proposée au Congrès, s'avéreront utiles à l'élaboration de plans onusiens à long terme pour la prochaine décennie. Quelque 6 000 responsables du mouvement de réadaptation s'y retrouveront, y compris nombre d'entre vous ici aujourd'hui. Mon Gouvernement espère qu'il sera possible à tous les États membres d'être représentés à la Conférence.

En terminant, permettez-moi de vous faire savoir que le gouvernement du Canada est en parfait accord avec le projet de résolution présenté sur ce point. Nous sommes disposés, selon que nous le permettront nos ressources financières et humaines, à faire tout en notre possible pour améliorer le mode de vie des handicapés au Canada et partout au monde. Le rôle de leadership proposé pour les Nations Unies peut être crucial dans la réalisation éventuelle de ces objectifs. Il importe que les Nations Unies en tant qu'Organisation s'assurent que leurs propres services et facilités de programme reconnaissent l'importance de la prévention et de l'intégration. Le rôle des États membres est également vital. A cette fin, un comité organisateur sera créé au début de 1980 pour donner une direction d'ensemble au programme canadien pour l'Année internationale. Ce comité regroupera des représentants de divers secteurs de la communauté, y compris les organismes de personnes handicapées, les agences de service, les syndicats et le monde des affaires. Son principal objectif sera de stimuler la participation des secteurs bénévole et privé, ainsi que celle des divers paliers de gouvernement. De cette façon, nous espérons que toutes les classes de la population participeront aux projets et activités liés à l'Année internationale des personnes handicapées.

Nous appuyons la mise en place de mécanismes de partage de l'information entre les pays afin d'accélérer la réalisation de notre objectif, qui est la qualité de la vie de tous les hommes. Si tous les États membres collaborent, l'Année internationale ne prolongera peut-être pas la vie des handicapés, mais elle donnera sûrement plus de vie à leur existence. Après tout, nous recherchons tous une vie plus enrichissante.

---

S/C